

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 24 octobre 2023**
A LE TEICH (33) ou en visioconférence **Délibération n°2023-128**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DELUGA François**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, **M. DUFAY Michel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. GILLE Hervé**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à M. SORE Serge, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	72
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	72
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

URBANISME

Inventaire du patrimoine Plan de financement 2023 modifié

Le Parc naturel a conduit en collaboration avec le Service régional du patrimoine et de l'inventaire, une première opération d'inventaire portant sur son patrimoine architectural, pendant une période triennale qui s'est déroulée du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021.

Par délibération n°56 du 31 mars 2021, le Comité Syndical a décidé de compléter cet inventaire, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Service Régional sur une nouvelle période triennale. Le coût de l'opération et son plan de financement ont été validés sur la période triennale.

Par délibération n°2022-153, le plan de financement afférent spécifiquement à l'année 2023 a été modifié tel que suit, pour tenir compte de l'évolution des frais d'ingénierie et des engagements de certains financeurs :

Dépenses prévisionnelles 2023 (ingénierie) : 43 000 € TTC

Recettes

○ Région Aquitaine	8 250 €
○ Conseil départemental de la Gironde	9 675 €
○ Conseil départemental des Landes :	8 200 €
○ Parc naturel régional :	16 875 €

(sous réserve de financement complémentaire des intercommunalités)

Considérant l'absence de financements complémentaires, et la part d'autofinancement importante du Parc,

le Conseil départemental des Landes serait en mesure de porter sa participation à 9 000 €

Le plan de financement modificatif serait le suivant :

○ Région Aquitaine	8 250 €
○ Conseil départemental de la Gironde	9 675 €
○ Conseil départemental des Landes :	9 000 €
○ Parc naturel régional :	16 075 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le plan de financement du projet tel que proposé
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte